

# Sucrose

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 11/05/2012 Date de révision 10/04/2018

**S0809**

Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
 Nom commercial : Sucrose  
 N° CE : 200-334-9  
 N° CAS : 57-50-1  
 Code du produit : S0809  
 Formule brute : C<sub>12</sub>H<sub>22</sub>O<sub>11</sub>  
 Synonymes : a-D-Glucopyranosyl-b-D-fructofuranoside  
 Sacharose  
 Exemptions d'autorisation REACH Exempté d'enregistrement REACH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.  
 A. Hofmanweg 71  
 2031 BH Haarlem - The Netherlands  
 T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027  
[info@duchefa.nl](mailto:info@duchefa.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:  
 +31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00)  
 +31(0)6-30109355 (outside office hours)

| Organisme/Société   | Adresse   | Commentaire   |
|---|---|---|
| World Health Organization world directory of poison centres | <a href="http://apps.who.int/poisoncentres/">http://apps.who.int/poisoncentres/</a> | Consulter site Web pour un centre antipoison local. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : Sucrose  
N° CAS : 57-50-1  
N° CE : 200-334-9

| Nom     | Identificateur de produit             | %      |
|---------|---------------------------------------|--------|
| Sucrose | (N° CAS) 57-50-1<br>(N° CE) 200-334-9 | > 99,7 |

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.  
Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool.  
Poudre chimique sèche.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Eau pulvérisée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de feu, présence de fumées dangereuses  
- CO<sub>x</sub>.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.  
 Mesures antipoussières : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Éliminer le résidu par lavage à grande eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé  
 Conserver +15 - +25 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionnel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

| Type  | Material                 | Permeation        | Épaisseur (mm) | Norme  |
|-------|--------------------------|-------------------|----------------|--------|
| Gants | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0,11           | EN 374 |

#### Protection oculaire:

Safety glasses (to European standard EN 166 or equivalent)

#### Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat. Type P1 (EN 143)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Apparence  | : Poudre cristalline.      |
| Masse moléculaire                                    | : 342,3 g/mol              |
| Couleur  | : Blanc.                   |
| Odeur  | : Inodore.                 |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 5,5 - 7 (342 g/l, 20 °C) |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : 185 - 187 °C             |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                               | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

- Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses:  
- COx.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Sucrose (57-50-1) |               |
|-------------------|---------------|
| DL50 orale rat    | > 29700 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 5,5 - 7 (342 g/l, 20 °C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 5,5 - 7 (342 g/l, 20 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: WN650000.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Sucrose (57-50-1)            |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est biodégradable. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Sucrose (57-50-1)            |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation peu probable. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA

| ADR   | IATA           | ADN            |
|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

##### - Transport aérien

Non réglementé

##### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sucrose n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sucrose n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### Allemagne

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée  
 SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée  
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée  
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée  
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

|      |                      |         |  |
|------|----------------------|---------|--|
| 1.4  | Numéro d'urgence     | Modifié |  |
| 8.2  | Protection des mains | Modifié | Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants |
| 11.1 | No RTECS             | Ajouté  |  |

Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ATE   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| BCF   | Facteur de bioconcentration   |
| CLP   | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DPD   | Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  |
| DSD   | Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| FDS   | Fiche de données de sécurité  |

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur.

SDS Biochemicals version 2018

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*